

RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

RELATIVE A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Adoptée par l'Assemblée générale des 5 et 6 juillet 2019

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 5 et 6 juillet 2019, connaissance prise du rapport d'information sur la transformation numérique de la profession présenté par le Groupe de travail Legaltechs ;

CONSTATE la nécessité de déterminer le fonctionnement technique et éthique de chacune des technologies portées par les Legaltechs du domaine de la justice prédictive ainsi que leur utilité pratique pour les professionnels du droit ;

EN CONSEQUENCE :

- **DONNE mandat** au groupe de travail de piloter une étude comparative des différentes Legaltechs du domaine de la justice prédictive et d'en confier la mise en œuvre à un prestataire tiers qui sera choisi par l'Assemblée générale sur appel d'offres.

Fait à Paris, le 6 juillet 2019,